



Pierrevil'Infos



DATE : 11 octobre 2024

Numéro 2024 / 03

Fête patronale 2024

La fête patronale se tiendra les 19 et 20 octobre prochains. Les forains s'installeront dès le jeudi 17 octobre au niveau de la Petite Rue. Cette rue sera interdite à la circulation du jeudi 17 octobre à 9 h au lundi 21 octobre 2024. Seuls les riverains pourront y accéder avec une circulation réservée accès pompiers.

Nous accueillerons un manège auto-tamponneuses pour enfants à partir de 3 ans et plus ainsi qu'une confiserie et pêche aux canards.

Au vu des difficultés rencontrées pour maintenir une fête patronale avec des forains, nous reconduisons encore cette année la gratuité du manège. Venez donc nombreux avec vos enfants et petits-enfants. Il est essentiel de conserver ce moment festif et cela passe par une forte participation de nos habitants.

Chaque enfant/ado du village (jusqu'à 18 ans) recevra 1 bon de 2 euros à dépenser à la confiserie ou pêche aux canards.

La municipalité installera un chapiteau pour la danse du coq qui se déroulera de 11 h à 14 h, animée par l'orchestre José PEREIRA. A cette occasion, un apéritif sera offert par la commune et l'ensemble du Conseil Municipal compte sur votre présence afin de passer un bon moment de convivialité.

Comme chaque année, le Foyer Rural organise une tombola. Les membres du Foyer Rural passeront chez vous le samedi pour la vente des tickets et seront présents sur place le dimanche pour la vente.

Infos pratiques et cadre de vie

Infos pratiques

- Spectacle à Pierreville : cette année, la commune accueillera le **vendredi 13/12/2024** la compagnie Porte-parapluie pour une représentation unique d'une pièce de théâtre intitulée « Sous les Toits des Mots ». Les personnes d'ores et déjà intéressées sont invitées à venir réserver en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
- Les jeunes nés en **2008** sont invités à se présenter en mairie pour le recensement militaire. Cette journée citoyenne permet d'obtenir un certificat qui sera utile dans la suite de leur parcours scolaire et d'adulte.
- Les lauréats des examens scolaires sont également invités à présenter leur diplôme en mairie. Ils seront récompensés à l'occasion de la cérémonie des vœux où ils seront mis à l'honneur et recevront une carte cadeau d'une valeur de 30 euros.

- Depuis la rentrée scolaire, la commune accueille la cantine scolaire du RPIC de Pulligny/Pierreville sur le temps du périscolaire méridien les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un bus scolaire à grand gabarit les achemine avec un sens de circulation bien précis. Dans ce cadre, 2 places de stationnement ont été neutralisées provisoirement afin de permettre la giration de ce bus de 57 places lorsqu'il emprunte la Petite Rue en venant de la Grande Rue.

Cet accueil est prévu pour une durée de trois mois et pourra être prolongé.

Pour permettre un bon déroulement de cette organisation et afin de gérer au mieux le temps des agents en charge de l'installation, du service et du nettoyage de la cantine scolaire, les locations de la salle communale sont suspendues pour le dernier trimestre de l'année scolaire, hors période congés scolaires. Les activités de jeux de cartes des anciens ont été déplacées du jeudi au mercredi.

A vos agendas

Le repas des anciens du village se déroulera le samedi **23 novembre 2024** à 12 h à l'Auberge de la Colline à VAUDEMONT avec animation musicale orchestrée par Ramon PEREIRA. Les personnes qui désirent profiter de cette occasion pour partager un bon moment de convivialité avec nos aînés seront les bienvenues. La participation à ce repas sera de 36,00 euros par personne. Inscription et réservation obligatoires en mairie – Date limite d'inscription : avant le jeudi 7 novembre 2024. Les « anciens » recevront prochainement leur invitation par courrier.

Rappel : taillage des arbres, haies et brûlage des déchets

A vos sécateurs : les haies et arbres jouxtant le domaine public doivent être taillés à l'aplomb de la limite de propriété. Le débordement excessif sur la voirie communale gêne la circulation des piétons ou véhicules, voire l'éclairage public. Profitez de l'automne pour faire ces travaux d'entretien, vous contribuerez au bien vivre ensemble dans notre village. En comptant sur votre implication. Pour rappel, le brûlage des déchets en extérieur est strictement interdit.

Circulation et signalisation dans le village

Il ne vous a pas échappé que la signalisation a été modifiée dans les rues du village et principalement sur l'axe traversant Rue d'Autrey et Grande Rue. Les ralentisseurs dits « coussins berlinois » ont été démontés. Ces ralentisseurs vieillissants et en mauvais état présentaient un danger notamment au niveau de l'adhérence et la jurisprudence condamnant plusieurs communes lors de la survenue d'accident ont contribué à cette décision.

Le comportement de certains automobilistes qui ne respectaient pas les signaux de « cédez le passage » et la circulation à vive allure malgré une limitation abaissée à 30 km/h, m'ont contraint à durcir la signalisation afin de casser la vitesse des véhicules empruntant cet axe de transit.

Des panneaux STOP ont été implantés à l'entrée et sortie du village ainsi qu'à proximité de la mairie. Cette signalisation renforcée exige impérativement un arrêt complet. Des logos « 30 km/h » ont été implantés sur le parcours de cette traversée du village.

Cette nouvelle signalisation est généralement bien respectée par l'ensemble de nos habitants et je vous en remercie.

Malheureusement, quelques conducteurs de villages voisins continuent à avoir un comportement routier intolérable mettant en danger nos enfants, les piétons et vélos empruntant ces rues. La brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons compétente sur notre village procédera à des contrôles inopinés pour sanctionner ces automobilistes récalcitrants.

Bonne fête patronale à toutes et à tous.

Le Maire
Thierry WEYER